

Conception - Elaboration

Conception

	OUI en totalité	OUI en partie	NON	Nbre de jours
Avez-vous participé à la conception de l'émission ? (scénarisation, déroulement, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Avez-vous conçu et réalisé le générique et (ou) l'habillage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Mise en scène

	OUI en totalité	OUI en partie	NON
Etes-vous intervenu dans le dispositif de mise en place de l'émission ?			
- Choix des lieux de tournage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Conception des décors	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Conception des lumières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu la responsabilité de la direction des artistes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Tournage

L'émission a eu lieu :	<input type="checkbox"/>	En studio - Lequel ? <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	En décor naturel - Lequel ? <input type="text"/>
		Temps de repérage : <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Dans une salle de spectacle - Laquelle ? <input type="text"/>

		Durée totale	
S'agit-il d'une émission :	<input type="checkbox"/>	En direct	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Enregistrée dans la continuité	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Enregistrée par séquences	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	En direct avec séquences pré-enregistrées	<input type="text"/>
		Durée des séquences	<input type="text"/>

Y a-t-il eu des répétitions	Sans technique - Nbre d'heures <input type="text"/>	Avec technique - Nbre d'heures <input type="text"/>
Durée du tournage	<input type="text"/> heures sur <input type="text"/> jours	

Moyens techniques

Nombre de caméras	<input type="text"/>				
Moyens complémentaires	<input type="checkbox"/> Steadycam	<input type="checkbox"/> HF	<input type="checkbox"/> Paluche	<input type="checkbox"/> Grue	<input type="checkbox"/> Autres : <input type="text"/>
Nombre de magnétoscopes	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Divergés			

Post-production

Montage	<input type="text"/> Jours	Effets spéciaux	<input type="text"/> Jours
Mixage du son	<input type="text"/> Heures	Lesquels ?	<input type="text"/>
Y a-t-il eu enregistrement musical préalable	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Minutage
Musique originale	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Minutage

Renseignements complémentaires

Pièces à fournir

TV⁽¹⁾

- Copie des contrats * Support enregistré, DVD *
 Plan de travail, Conducteur, Découpage... *

DVD⁽²⁾

- Copie des contrats * Support enregistré, DVD *
 Photocopie de la jaquette *

Je ou Nous soussigné ___certifi ___sur l'honneur la véracité des déclarations du présent bulletin.

fait à _____ le _____

*
Signature
réalisateur(s)

Le bulletin de déclaration est la fiche d'identification de l'œuvre (réalisation).

Il doit être signé par tous les auteurs-réalisateurs en cas de co-réalisation ; il n'a qu'un caractère déclaratif et n'est attributif d'une part des redevances découlant de l'exploitation de l'œuvre qu'au profit des seuls ayants droit membres de la société ou d'une société d'auteurs qui lui a donné mandat de la représenter.

Les signataires confirment en tant que de besoin les apports des droits de représentation publique et de reproduction mécanique, découlant des actes d'adhésion aux sociétés d'auteurs.

Attention : Si vous avez effectué des emprunts à une œuvre préexistante, quelles que soient leur nature et leur durée, vous êtes susceptibles d'engager votre responsabilité à l'égard des ayants droit de cette dernière. Il vous appartient donc d'obtenir leur autorisation préalable.

⁽¹⁾ Barème des réalisations télévisuelles

Les réalisations télévisuelles, inscrites au répertoire de la Sacem, sont classées par le Conseil sur proposition de la Section 4 après avis de la Commission des auteurs-réalisateurs en fonction de leur potentialité d'invention et du niveau de la responsabilité du réalisateur au moment de leur élaboration. Les éléments concourant à cette création intellectuelle s'apprécient à partir des différentes étapes de son élaboration : conception, mise en scène, tournage, post-production.

	Coefficient
Catégorie A - Oeuvre unitaire à vocation patrimoniale d'une durée d'au moins treize minutes dont le thème est consacré, à travers le regard singulier du réalisateur, à un créateur, à son oeuvre, à un interprète ou à un genre appartenant au répertoire de la Sacem et pour lequel il a disposé de la maîtrise totale de tous les éléments concourant à la réalisation.	2,00
Catégorie B - Oeuvre pour laquelle le réalisateur a eu la maîtrise totale de tous les éléments concourant à la création de celle-ci, tout en disposant du temps et des moyens techniques nécessaires à la réalisation.	0,75
Catégorie C - Oeuvre pour laquelle la maîtrise du réalisateur sur l'un des éléments concourant à la réalisation a été limitée du fait des contraintes de temps et de moyens techniques imposées par la production.	0,60
Catégorie D - Oeuvre pour laquelle la maîtrise du réalisateur sur deux des éléments concourant à la réalisation a été limitée par les contraintes de temps et de moyens techniques imposées par la production.	0,45
Catégorie E - Oeuvre pour laquelle la maîtrise du réalisateur sur trois des éléments concourant à la réalisation a été limitée par les contraintes de temps, de moyens techniques, de préparation et de post-production.	0,30
Catégorie F - Oeuvre n'ayant nécessité qu'une intervention réduite ou mécanique du réalisateur en raison de la structure et des moyens limitatifs de la production, ou du caractère répétitif de celle-ci.	0,08

⁽²⁾ **Les redevances de droit d'exécution publique ou de droit de reproduction mécanique** perçues par la société ou pour son compte sont, après prélèvement des frais généraux et des retenues statutaires, réparties aux auteurs et compositeurs desdites œuvres conformément aux conventions intervenues entre eux, étant entendu que la part revenant aux auteurs-réalisateurs est fixée à 20 % en ce qui concerne celles de ces redevances qui ne proviennent pas des versements effectués par les sociétés de télévision et de distribution par câble.

Loi du 6 janvier 1978 - Article 32 : les données à caractère personnel sont recueillies et traitées par la Sacem pour la répartition des redevances. Les renseignements marqués d'une * sont obligatoires. Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition, contacter : Sacem, Département de la documentation générale et de la répartition, 225 avenue Charles de Gaulle, 92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX.

Partie réservée à la Sacem

Avis de la Commission

Date / /

Diffuseur

Durée répartissable

Tranche horaire

Catégorie

Coefficient